



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

ঠৰণীয়ত্ব কেন্দ্ৰ

Séance du Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatorze novembre et le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251127-D2025-11-6-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

14 novembre 2025 et

21 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : **8**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **10**

Objet : Programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Druance 2026-2033

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE					
Mme Najat LEMERAY					
LA VILLETTÉ					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)</u>	* <u>A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					X
M. Denis JOUAULT					X
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					X
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU				M. Gilles PORQUET	
Mme Catherine GARNIER					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				M. Marc GUILLAUMIN	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
M. Frédéric BROGNIART				M. Gilles FAUCON	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				X
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	37	0	8	6	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à l'Habitat, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis 2024, des démarches sont entreprises pour faire émerger un programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Druance. Ainsi, un diagnostic des cours d'eau concernés a été réalisé en 2024 et 2025. Il a permis de recenser les différentes perturbations présentes sur ces rivières et de définir les objectifs de ce programme à savoir :

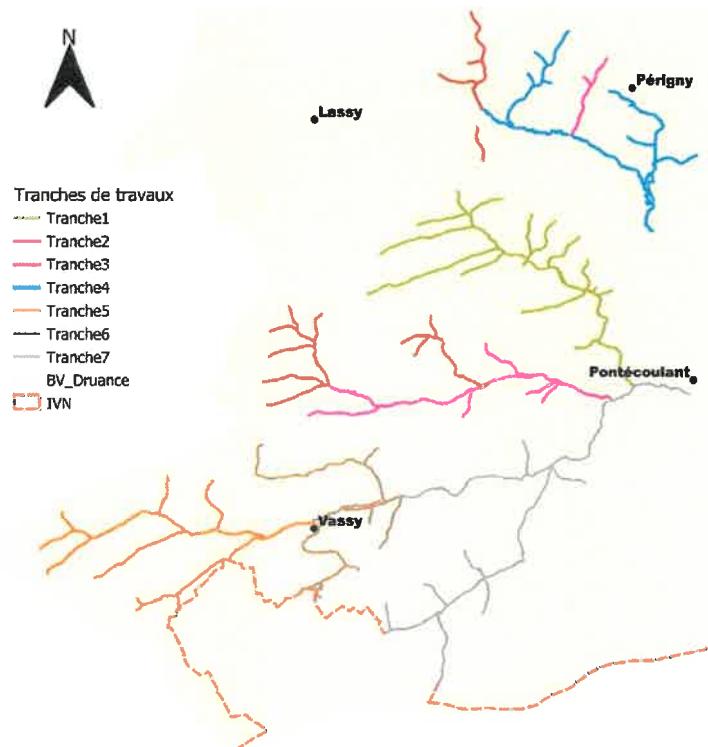
- Retirer les embâcles définis comme perturbateurs afin de favoriser l'écoulement de l'eau et limiter l'érosion des berges.
- Restaurer la végétation des berges quand cela est nécessaire pour la réalisation de travaux d'aménagements (clôture, pont, ...).
- Limiter la divagation du bétail dans le lit mineur pour améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau (mise en place de clôtures, de dispositifs d'abreuvement et de franchissement).
- Améliorer la « petite » continuité écologique pour favoriser le déplacement de la faune aquatique et des sédiments (enlèvement ou remplacement d'ouvrages incompatibles).
- Identifier et envisager des travaux de restauration hydromorphologique sur des tronçons dégradés.
- Limiter la circulation dans le cours d'eau des engins motorisés fréquentant les chemins de randonnée,

Grâce au diagnostic réalisé par tronçon de cours d'eau, il a été possible d'inventorier les travaux à mettre en œuvre et d'estimer le coût global du programme :

Tranche	Tronçon cours d'eau	Gestion ripisylve										Aménagement						Montant en Euros TTC	
		Restauration Lourde	Restauration Légère	Abattage	Embâcle	Plantation	Rénovation de clôture	Pompe	Abreuvoir	P à grue	P à bétail	P engins	Demi-H	Clôture	Embâcle artif	Recharge	Euros HT		
1	Seguande	1 094,16 €	10 665,59 €	313,00 €	2 496,00 €	28,20 €	273,00 €	1 560,00 €	28 750,00 €	5 400,00 €	- €	30 000,00 €	75 930,00 €	63 877,35 €	2 320,00 €	224 907,50 €	269 888,76 €		
	Total Tranche 1	1 094,16 €	10 665,59 €	313,00 €	2 496,00 €	28,20 €	273,00 €	1 560,00 €	28 750,00 €	5 400,00 €	- €	30 000,00 €	75 930,00 €	63 877,35 €	2 320,00 €	224 907,50 €	269 888,76 €		
	Vaux	453,30 €	306,08 €	- €	- €	52,00 €	- €	1 150,00 €	- €	8 500,00 €	30 000,00 €	- €	3 833,59 €	100,00 €	1 115,00 €	45 509,96 €	54 611,96 €		
	Corbière	- €	191,84 €	- €	- €	- €	- €	5 750,00 €	- €	8 500,00 €	10 240,00 €	- €	7 195,65 €	- €	160,00 €	32 037,49 €	38 444,96 €		
2	Le Violier	1 132,26 €	2 407,44 €	- €	900,00 €	- €	91,00 €	- €	11 500,00 €	- €	10 000,00 €	33 750,00 €	15 008,65 €	1 100,00 €	- €	77 689,35 €	93 227,22 €		
	Le Val	405,42 €	- €	- €	2 430,00 €	- €	143,00 €	- €	3 560,00 €	- €	3 600,00 €	- €	- €	21 150,00 €	11 555,10 €	44 643,52 €	53 572,22 €		
	Total Tranche 2	1 980,98 €	2 905,35 €	- €	3 330,00 €	- €	286,00 €	- €	21 960,00 €	5 400,00 €	17 000,00 €	40 000,00 €	65 140,00 €	65 140,00 €	3 000,00 €	1275,00 €	199 880,32 €	239 856,38 €	
	La Riviègue	4 902,66 €	9 201,57 €	- €	3 413,00 €	- €	182,00 €	- €	23 000,00 €	12 600,00 €	12 000,00 €	30 000,00 €	44 550,00 €	45 652,77 €	- €	191 302,96 €	219 563,55 €		
	Hamelet	1 159,72 €	402,61 €	- €	- €	94,00 €	39,00 €	520,00 €	- €	5 750,00 €	- €	- €	10 100,00 €	9 079,18 €	- €	320,00 €	27 664,50 €	33 197,40 €	
	Total Tranche 3	6 262,38 €	9 604,18 €	- €	3 414,00 €	94,00 €	221,00 €	520,00 €	28 750,00 €	12 600,00 €	17 000,00 €	30 000,00 €	51 650,00 €	54 731,91 €	800,00 €	320,00 €	218 962,46 €	262 760,96 €	
	Baloudière	1 793,82 €	261,88 €	- €	- €	47,00 €	39,00 €	520,00 €	19 550,00 €	- €	8 500,00 €	- €	47 610,00 €	23 322,29 €	500,00 €	3560,00 €	103 203,99 €	123 844,78 €	
	Crasme	505,68 €	266,28 €	- €	624,00 €	56,40 €	2 080,00 €	- €	5 750,00 €	- €	42 500,00 €	10 000,00 €	4 350,00 €	8 400,26 €	- €	75 122,72 €	90 147,26 €		
	Druance AdC	- €	500,00 €	4 428,00 €	65,80 €	858,00 €	13 000,00 €	- €	- €	- €	- €	2 100,00 €	4 756,03 €	- €	25 707,83 €	30 849,39 €			
	Total Tranche 4	2 299,50 €	1 618,26 €	500,00 €	5 052,00 €	169,20 €	297,00 €	15 800,00 €	25 300,00 €	- €	51 000,00 €	10 000,00 €	54 080,00 €	500,00 €	36 478,58 €	560,00 €	204 034,54 €	244 841,44 €	
	Tortillon Amont	5 424,30 €	1 185,17 €	- €	3 750,00 €	47,00 €	663,00 €	520,00 €	35 650,00 €	- €	- €	30 000,00 €	89 800,00 €	56 143,56 €	2 100,00 €	320,00 €	225 603,03 €	270 723,63 €	
	Total Tranche 5	5 424,30 €	1 185,17 €	- €	3 750,00 €	47,00 €	663,00 €	520,00 €	35 650,00 €	- €	- €	30 000,00 €	89 800,00 €	56 143,56 €	2 100,00 €	320,00 €	225 603,03 €	270 723,63 €	
	Tortillon Moyen	635,04 €	1 988,00 €	7 322,00 €	5 883,00 €	47,00 €	325,00 €	2 080,00 €	24 755,00 €	- €	5 000,00 €	10 000,00 €	7 200,00 €	32 208,15 €	2 000,00 €	1 440,00 €	171 463,19 €	205 755,83 €	
	Total Tranche 6	635,04 €	1 988,00 €	7 322,00 €	5 883,00 €	47,00 €	325,00 €	2 080,00 €	24 755,00 €	- €	5 000,00 €	10 000,00 €	7 200,00 €	32 208,15 €	2 000,00 €	1 440,00 €	171 463,19 €	205 755,83 €	
	Tortillon Avril	456,78 €	10 035,97 €	4 875,00 €	6 420,00 €	9,40 €	234,00 €	1 040,00 €	23 000,00 €	19 800,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	- €	32 066,63 €	- €	113 257,78 €	135 909,34 €	
	Le Gourguesson	- €	4 769,24 €	- €	4 644,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 400,00 €	60 000,00 €	5 000,00 €	7 200,00 €	8 400,00 €	11 264,55 €	400,00 €	1 520,00 €	112 397,79 €
	Total Tranche 7	456,78 €	14 805,21 €	4 875,00 €	11 064,00 €	9,40 €	234,00 €	1 040,00 €	32 200,00 €	27 000,00 €	10 000,00 €	7 200,00 €	5 000,00 €	8 400,00 €	43 331,18 €	400,00 €	1 840,00 €	225 655,57 €	270 786,69 €
	Total	Lourde	Légère	Abattage	Embâcle	Plantation	Rénovation de clôture	Pompe	Abreuvoir	P à grue	P à bétail	P engins	Demi-H	Clôture	Embâcle artif	Recharge	1 470 511,41 €	1 764 613,69 €	
		18 163,14 €	42 771,75 €	13 010,00 €	34 989,00 €	394,80 €	2 899,00 €	21 320,00 €	197 345,00 €	57 600,00 €	100 000,00 €	220 000,00 €	418 386,00 €	112 227,69 €	1 358 283,72 €				
	Sous-Total																		

Le programme de travaux d'une durée de 7 ans doit débuter en 2026 et est réparti sur 7 tranches de travaux. Ainsi, il est proposé de programmer les travaux de la manière suivante :

Tranche	Tronçon cours d'eau	Gestion ripisylve										Aménagement					Montant en Euros HT	Montant en Euros TTC
		Restauration Lourde	Restauration Légère	Restauration	Abattage	Embâcle	Plantation	Rénovation de clôture	Pompe	Abreuvoir	P à gué	P à bétail	P engins	Demi-H	Clôture	Embâcle artif	Recharge	
1	Seguande	182,36	3071,9	2	20	3	21	3	25	3	0	3	31	10563	22	29	224 907,30 €	269 888,76 €
Total Tranche 1	182,36	3071,9	2	20	3	21	3	25	3	0	3	31	10563	22	29	224 907,30 €	269 888,76 €	
2	Vaux	75,55	87,45	0	0	0	4	0	1	0	1	3	0	507,76	1	16	45 509,96 €	54 611,96 €
	Corbière	0	54,81	0	0	0	0	0	5	0	1	0	4	893,22	0	2	32 037,49 €	38 444,98 €
Le Vivier	188,71	687,84	0	10	0	7	0	10	1	0	1	14	3006	11	0	77 689,35 €	93 227,22 €	
Le Val	67,57	0	0	27	0	11	0	3	2	0	0	10	2311	18	0	44 643,52 €	53 572,22 €	
Total Tranche 2	331,83	830,1	0	37	0	22	0	19	3	2	4	28	6718	30	18	199 880,32 €	239 856,38 €	
La Roque	817,11	2629,02	0	36	0	14	0	20	7	2	3	13	9142	8	0	191 302,96 €	229 563,55 €	
Hamelet	226,62	115,03	0	0	10	3	1	5	0	0	0	4	1374,9	0	4	27 664,50 €	33 197,40 €	
Total Tranche 3	1043,73	2744,05	0	36	10	17	1	25	7	2	3	17	10517	8	4	218 967,46 €	262 760,96 €	
Balouidiere	298,97	217,68	0	0	5	3	1	17	0	1	0	20	3893,2	5	7	103 203,99 €	123 844,78 €	
Cresme	84,28	244,68	0	5	6	0	4	5	0	5	1	2	1435	0	0	75 122,72 €	90 147,26 €	
Druance AAC	0	0	4	26	7	66	25	0	0	0	0	1	715,8	0	0	25 707,83 €	30 849,39 €	
Total Tranche 4	383,25	462,36	4	31	18	69	30	22	0	6	1	23	6044	5	7	204 034,54 €	244 841,44 €	
Tortillon Amont	904,05	338,62	0	32	5	51	1	31	0	0	3	22	9696,7	21	4	225 603,03 €	270 723,63 €	
Total Tranche 5	904,05	338,62	0	32	5	51	1	31	0	0	3	22	9696,7	21	4	225 603,03 €	270 723,63 €	
Tortillon Moyen	105,84	568	49	47	5	25	4	22	4	1	1	23	6269,7	22	18	171 463,19 €	205 755,83 €	
Total Tranche 6	105,84	568	49	47	5	25	4	22	4	1	1	23	6269,7	22	18	171 463,19 €	205 755,83 €	
Tortillon Aval	76,13	2867,42	39	52	1	18	2	20	11	1	1	0	6046,6	0	4	113 257,78 €	135 909,34 €	
Le Gouguesson	0	1362,64	0	40	0	0	0	8	4	1	6	2	2252,9	4	19	112 397,79 €	134 877,35 €	
Total Tranche 7	76,13	4230,06	39	92	1	18	2	28	15	2	7	2	8299,5	4	23	225 655,57 €	270 786,69 €	



Ce programme de travaux peut être financé à 80% par l'Agence de l'Eau seine-Normandie et à 20% par la collectivité. Le plan de financement proposé pour le programme de travaux est le suivant :

Tranche	Agence de l'Eau Seine Normandie (TTC)	Reste à charge IVN (TTC)	Total en Euros HT	Total en Euros TTC
Tranche 1	215 911,01 €	53 977,75 €	224 907,30 €	269 888,76 €
Tranche 2	191 885,11 €	47 971,28 €	199 880,32 €	239 856,38 €
Tranche 3	210 208,77 €	52 552,19 €	218 967,46 €	262 760,96 €
Tranche 4	195 873,15 €	48 968,29 €	204 034,54 €	244 841,44 €
Tranche 5	216 578,91 €	54 144,73 €	225 603,03 €	270 723,63 €
Tranche 6	164 604,66 €	41 151,17 €	171 463,19 €	205 755,83 €
Tranche 7	216 629,35 €	54 157,34 €	225 655,57 €	270 786,69 €
Total	1 411 690,95 €	352 922,74 €	1 470 511,41 €	1 764 613,69 €

La réalisation de ces travaux nécessite de déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) un dossier de Déclaration d'Intérêt Générale (DIG). Cette démarche permet notamment de légitimer l'intervention de la collectivité et l'emploi de fonds publics sur domaines privés. Les travaux préconisés ne sont pas obligatoires et reposent sur la base du volontariat des propriétaires ou exploitants concernés.

Ce programme nécessite une consultation publique nécessaire au choix des prestataires devant réaliser ces travaux. Il a été proposé d'allotir la consultation de la manière suivante :

Lot 1 : Végétation de berges, abattages et retrait des embâcles.

Lot 2 : Travaux aménagements en bordure de cours d'eau (clôtures, abreuvoirs, ponts demi-hydropipe, passerelles, ...).

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

En vertu de l'article L.2113-13 du Code de la commande publique, ce contrat est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique pour le lot 1.

Le marché de travaux sera conclu pour une période d'un an renouvelable deux fois, ce qui permettra de réaliser les tranches 1, 2 et 3 de ce programme de travaux.

Ce marché de travaux avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Ainsi, les montants maximums (en Euros Hors Taxe) de ce marché, respectivement par lot, sont les suivants :

Tranche du programme de travaux	Marché	Montants maximums du marché de travaux par lot en Euros Hors Taxe		
		Lot 1 Végétation de berges, abattages et retrait des embâcles	Lot 2 Travaux aménagements en bordure de cours d'eau (clôtures, abreuvoirs, ponts demi-hydropipe, passerelles, ...)	Total
Tranche 1	N°1	14 596,95 €	210 310,35 €	224 907,30 €
Tranche 2		8 226,33 €	191 653,99 €	199 880,32 €
Tranche 3		19 374,56 €	199 592,91 €	218 967,46 €
Tranche 4		9 638,96 €	194 395,58 €	204 034,54 €
Tranche 5	N°2	10 406,47 €	215 196,56 €	225 603,03 €
Tranche 6		15 875,04 €	155 588,15 €	171 463,19 €
Tranche 7	N°3	31 210,39 €	225 655,57 €	256 865,96 €

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard du DQE (Détail Quantitatif Estimatif)	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Les moyens humains du candidat en précisant la composition de(s) l'équipe(s) affectée(s) au présent marché, les compétences, les expériences, les qualifications, les modalités d'affectation des agents et leur organisation.	20.0
2.2-Les moyens matériels mis à disposition et la méthodologie d'exécution des prestations.	20.0
4-Les éléments techniques en faveur de la protection de l'environnement utilisés (outillages/matériels utilisés, gestion et traitement des déchets issus du chantier, usage de véhicule à faible émission de CO2, usage de produits non polluants...).	10.0

La commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » s'est réunie le jeudi 09 octobre 2025 pour échanger techniquement et financièrement sur ce programme de travaux. Elle a ensuite émis un avis favorable pour la programmation et le plan de financement des travaux présentés ci-avant.

Ainsi, suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 9 octobre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le programme pluriannuel de restauration de la Druance (diagnostic, coût global et programmation),
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à déposer auprès des services compétents un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et à signer tous documents afférents à cette procédure,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la parfaite exécution de ce programme de restauration de cours d'eau dont les conventions de travaux avec les propriétaires et exploitants des parcelles riveraines, (document en annexe)
- Approuver le plan de financement de ce programme,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation de ce programme de restauration de cours d'eau et à signer tous les documents y afférents,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation publique, réservée aux entreprises ou associations de l'économie sociale et solidaire, selon les dispositions énoncées ci-dessus, avec les critères de notation suivants pour les différents lots de ce marché à procédure adaptée : Prix 50%, Valeur technique 40%, Critères environnementaux 10%.
- Créer une commission ad-hoc « achats publics-restauration des cours d'eau du bassin de la Druance » composée des vices présidents de la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau. Cette commission spéciale devra examiner et proposer un classement des offres déposées durant cette consultation publique.

- Autoriser, suite à l'avis de la commission ad-hoc « achats publics-restauration des cours d'eau du bassin de la Druance », Madame la Présidente ou son représentant, à signer les pièces du marché de « travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Druance : Lot 1 et Lot 2 » ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.

VOTE

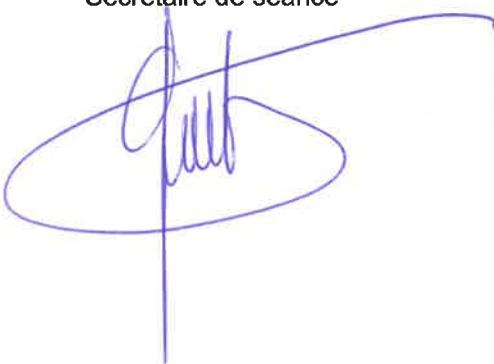
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

